

L'ATPS rencontre les partenaires sociaux de la Commission Paritaire 304

L'ATPS va prochainement rencontrer le **front commun syndical et la FEAS (Fédération des Employeurs des Arts de la scène)**, qui sont les partenaires sociaux qui négocient les accords et conventions collectives pour encadrer les relations de travail et favoriser un dialogue social.

En [Commission Paritaire 304.0001 : Spectacles d'art dramatique d'expression scénique en Région Wallonne et Région Bruxelles-Capitale](#), les barèmes et les conditions de travail des technicien·ne·s sont encore les plus défavorisés du secteur.

Commissions Paritaires ?

En Belgique, à chaque secteur d'activités privé, marchand ou non-marchand, correspond une Commission Paritaire (CP), référencées sur le site fédéral suivant : <https://salairesminimums.be>. Dans les CP sont discutées et fixées les relations individuelles et collectives entre travailleur·ses et employeur·ses d'un même secteur.

→ Retrouvez la Commission Paritaire et la fonction sous laquelle vous travaillez sur vos contrats de travail, vos fiches de paie ou vos C4.

Nous vous tiendrons informés prochainement des suites de cette rencontre.